



# MOSELLE FIBRE

**Objet : Passage de la barre des 100 000 abonnés du réseau MOSELLE FIBRE**

## COMITE SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-285

Le 9 octobre 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, Mme Estelle BOHR, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Grégoire LEININGER.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**VU** la délibération du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE n° CSD 2022-225 du 11 juillet 2022 portant sur les fondements stratégiques du développement des usages ;

**VU** la délibération du Comité Syndical de MOSELLE FIBRE n° CSD 2023-246 du 24 janvier 2023 portant sur le budget primitif 2023 du budget principal ;

**VU** le rapport n° CSR 2023-285 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 9 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** ce qui suit :

A partir de novembre 2023, le réseau de MOSELLE FIBRE va franchir le cap des 100 000 abonnés. A cette occasion, MOSELLE FIBRE souhaite organiser une manifestation d'ampleur qui aura pour objectif :

- De célébrer le succès du réseau ;
- De présenter aux élus mosellans les nouvelles missions de MOSELLE FIBRE.

Afin de répondre à ces enjeux, il est prévu :

- De retenir, pour accueillir l'évènement, un lieu marquant : la tribune sud du stade Saint Symphorien, et plus particulièrement le Boulevard des Légendes ;
- De convier une assistance large : l'ensemble des élus de Moselle, les représentants de l'Etat et du Gouvernement, les financeurs ainsi que les partenaires du réseau ;
- D'organiser la manifestation selon un déroulé dynamique autour d'une émission télé dédiée (réalisée et animée par MOSELLE TV) et d'un village du numérique.

Pour relier l'évènement au lieu, la thématique de la manifestation s'articulera autour de la performance. En effet, l'action de MOSELLE FIBRE peut être comparée à une performance sportive :

- Le sprint : le réseau de MOSELLE FIBRE a été le 1<sup>er</sup> réseau du Grand Est à franchir la ligne d'arrivée du déploiement ;
- La course de fond : aujourd'hui, le réseau de MOSELLE FIBRE est le 1<sup>er</sup> réseau du Grand Est en termes de taux de pénétration, de qualité de service et de couverture ;
- La boxe : comme les grands sportifs, MOSELLE FIBRE remet son titre en jeu en proposant de nouveaux services.

Lors de l'émission télé, des échanges entre sportifs de haut niveau et acteurs du projet permettront de mettre en parallèle la performance sportive et celle d'un grand projet de territoire, tel que le déploiement de la fibre.

A l'issue de l'émission, un village numérique et sportif pourra permettre des échanges informels entre les convives autour d'un apéritif dinatoire. A cette occasion, les équipes de MOSELLE FIBRE pourront présenter les nouvelles missions du Syndicat, à savoir la mise à disposition d'une ingénierie publique dans le domaine du numérique à destination des communes, des EPCI et plus globalement des établissements publics.

Les opérateurs commerciaux (FREE, ORANGE, SFR et BOUYGUES TELECOM) et MOSELLE NUMERIQUE participeront à l'émission ainsi qu'à l'animation du village numérique.

Concernant les sportifs de haut niveau amenés à échanger sur le plateau TV, les personnalités conviées par MOSELLE FIBRE sont :

- Mathieu UDOL (Football)
- Olivier KRUMBHOLZ (Handball)
- Flora PILI (Boxe)
- Quentin BIGOT (Lancer du marteau)
- Stéphane MOLLIENS (Tennis de table handisport)
- Mickaël JEREMIASZ (Tennis handisport)

MOSELLE FIBRE a par ailleurs demandé à chacun des 4 opérateurs télécom de convier un sportif de haut niveau.

Le budget de la manifestation est estimé à 70 000 € HT comprenant notamment les postes de dépense suivants :

- Location de la salle et buffet : 30 000 €
- Intervenants : 10 000 €
- Couverture MOSELLE TV : 25 000 €
- Logistique (Ecran, Sono, Décoration) : 7 000 €
- Goodies et invitations : 5 000 €
- Divers ou aléas : 3 000 €

Le financement de cette manifestation pourra s'appuyer sur plusieurs sources de recettes :

- La différence entre la prévision de redevance versée par MOSELLE NUMERIQUE et la redevance réellement perçue (34 000 €) ;
- Le montant des pénalités de retard versées par MOSELLE NUMERIQUE (16 000 €) ;
- La part non affectée du retour à meilleure fortune du RHD 57 de 2016 (à ce jour, 140 000 € sont non affectés).

#### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **AFFECTE** cette enveloppe à la manifestation du passage de la barre des 100 000 abonnés du réseau de MOSELLE FIBRE,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

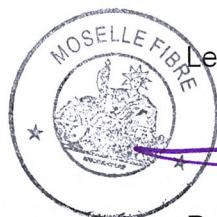
Nombre d'élus participant au vote : 21

Adopté par : 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,



Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Patrick RISSER

Accusé de réception en préfecture  
057-200052058-20231009-CSD2023-285-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

3/3